

**LE PROJET DE ROUTE À QUATRE VOIES DIVISÉES SUR LA 175,
UNE ROUTE QUI FAIT CONSENSUS.**

**LE PROJET DE ROUTE À QUATRE VOIES DIVISÉES SUR LA 175,
L'OCCASION DE CORRIGER ET D'AMÉLIORER UNE RÉALISATION DE
1947.**

Mémoire présenté par
M. Raymond Bégin
Citoyen de Saguenay

À l'attention du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

18 mai 2005

Le projet de route à quatre voies divisées sur la 175 est l'occasion de revoir et d'améliorer le tracé actuel qui a été conçu et réalisé au milieu des années quarante. Il n'y a qu'à l'occasion d'un tel projet que l'on puisse procéder au réaménagement complet d'une telle infrastructure.

Lors des audiences le promoteur (M. Donald Martel) disait :

«Tout en améliorant la circulation et la sécurité, le fait de restaurer une infrastructure de plus de 50 ans assure un ouvrage mieux intégré à son environnement par la stabilisation des zones érodées, l'amélioration du drainage, le réaménagement des cours d'eau traversés, la restauration des sites perturbés le long du corridor et cetera. En fait, c'est comme changer un moteur deux temps pour un moteur à quatre temps. Au fond, moi, quand je fais le bilan environnemental de ce projet-là, c'est comme ça que je le résume.»

Je veux attirer l'attention des commissaires sur l'argument que l'élargissement de la route aura un impact négatif sur l'environnement par la déforestation qu'elle impliquera. Or, cette route se situe dans une zone d'exploitation forestière importante et les chiffres concernant le déboisement effectué aux fins de cette activité nous démontrent que nous possédons toute la marge de manœuvre nécessaire afin de minimiser les impacts causés par la coupe d'arbres requise afin de procéder à l'élargissement de l'emprise de la route 175.

Les réponses données par le Ministère des ressources naturelles et de la Faune aux questions sur les routes forestières parlent d'elles-mêmes. On apprend qu'on aménage 315 km de routes forestières par année pour un déboisement de 945 hectares annuel tandis que le projet de la 175 implique 862 hectares au total. Soit 83 hectares de moins que ce qui est requis pour l'aménagement des chemins forestiers d'une année et ce, pour un projet qui s'étalera sur cinq ans. De plus, le projet de la 175 s'étend sur 167 km de longueur et traverse la réserve faunique des Laurentides dans laquelle on a déjà aménagé 10 974 km de chemins forestiers, soit plus de 30 fois le déboisement impliqué dans le projet de la 175.

On peut lire de plus dans la réponse du Ministère que :

«D'un point de vue faunique, l'élargissement de la 175 n'ajoutera probablement pas beaucoup d'impacts additionnels à ceux déjà existants (barrière aux déplacements; risques de collisions avec les orignaux et d'autres espèces), sauf si les infrastructures additionnelles constituent réellement une barrière physique infranchissable pour les espèces terrestres. La perte d'habitat faunique est insignifiante, »

Le projet de la 175 se fait sur 80% de l'emprise actuelle. Il ne s'agit pas d'un nouveau tracé dans une zone vierge, mais bien d'un tracé existant qui comporte son lot d'impacts sur l'environnement. Le projet de réfection de la 175 fournira l'occasion de corriger plusieurs lacunes environnementales de cette infrastructure et de répondre en un consensus clair quant à la nécessité de procéder avec le projet pour la sécurité de la population et le développement économique de la région.